

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 09 avril 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jean Max MARTIN, Maire.

Présents : M. MARTIN –MM. PEROYS-ZANETTE-DA ROS- GAVA-Mme LE MOEL- MM. EMORINE-GUARDIOLA-Mmes CHAUMONT-MALARTIC-KEROB-M.OSSARD-

Absent excusé : MM. FARRE-JOUVE-HOLTZSCHERER-

Secrétaire de séance : Mme LE MOEL

Lecture faite, le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24/2015 : TAUX D'IMPOSITION 2015:

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Vu le budget 2015 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 172470 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents

- de porter les taux :
 - taxe d'habitation : 11.12 % à 11.29 %
 - taxe foncière (bâti) : 19.07 % à 19.36 %
 - taxe foncière (non bâti) : 67.58% à 68.59 %
- charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DELIBERATION N° 25/2015 : VOTE DU BUDGET 2015:

Monsieur Peroys, président de la commission des finances, présente le projet de budget pour l'année 2015 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 504 536.00 €
- recettes : 504536 00 €

COMMUNE DE LAGUPIE-14/04/2015

Section d'investissement

- dépenses : 134 115.00 €
- recettes : 134 115.00 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget de l'exercice 2015, l'adopte à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 26/2015 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense et rappelle que la fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le Ministre délégué aux Anciens Combattants a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défentse. Le rôle essentiel du correspondant défense est de permettre d'associer tous les citoyens aux questions de défense.

le conseil municipal, après avoir entendu ces explications, désigne Monsieur PEROYS Pierre-Bernard qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 24/2015 à 26/2015.

COMMUNE DE LAGUPIE-24/04/2014

| NOM - Prénom | SIGNATURE |
|-----------------------|-----------|
| MARTIN Jean Max | |
| PEROYS Pierre-Bernard | |
| ZANETTE Michel | |
| DA ROS André Mario | |
| GAVA David | |
| LE MOEL Mathilde | |
| EMORINE Sylvain | |
| GUARDIOLA David | |
| CHAUMONT Anne-Marie | |
| | |
| | |
| MALARTIC Lilliane | |
| KEROB Catherine | |
| OSSARD Christophe | |